



UNION INTERPARLEMENTAIRE
120^{ème} Assemblée et réunions connexes
Addis-Abéba (Ethiopie), 5 - 10 avril 2009



Réunion des Femmes parlementaires
Ordre du jour

FEM/14/A.1
24 février 2009

Quatorzième Réunion des Femmes parlementaires

Centre de conférence de l'ONU (UNCC)

5 avril 2009

I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

Calendrier et règlement

La Quatorzième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Centre de conférence de l'ONU (UNCC) et comptera deux séances le dimanche 5 avril, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 120^{ème} Assemblée.

Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation à la 120^{ème} Assemblée à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement).

Les représentants des assemblées parlementaires ayant la qualité de membre associé de l'Union ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion.

Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des discours préparés à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées, étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription mis à leur disposition et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

Documents

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels, en anglais et français seulement, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses de diffuser des informations sur la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, elles devront en remettre deux exemplaires au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

L'ordre du jour provisoire a été établi par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa dernière session, tenue à l'occasion de la 119^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (octobre 2008).

1. **Election de la Présidente de la Réunion** (FEM/14/1-Inf.1)
2. **Adoption de l'ordre du jour** (FEM/14/A.1)
3. **Rapport sur les activités liées au genre de l'Union interparlementaire**
 - a) **Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires aux sessions tenues au Cap, à Genève et à Addis-Abeba, et recommandations** (FEM/14/3(a)-Inf.1)
Les participantes seront informées des délibérations du Comité de coordination lors de ses sessions d'avril 2008 au Cap, d'octobre 2008 à Genève et du 5 avril à Addis-Abeba.
 - b) **Travail et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes** (FEM/14/3(b)-Inf.1)
Les participantes seront informées des délibérations du Groupe du Partenariat.
 - c) **Réponse parlementaire à la violence à l'égard des femmes**
Les participantes seront informées des travaux menés récemment par l'UIP dans ce domaine, ainsi qu'en matière de coopération avec l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.
 - d) **Les parlements à la tête du changement pour le bien des femmes, des nouveau-nés et des enfants**
Les participantes seront informées des travaux menés récemment par l'UIP dans ce domaine, ainsi qu'en matière de coopération avec l'ONU pour remplir les Objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement.
 - e) **Questions relatives à la Réunion-débat sur le thème *Les adolescentes : les filles laissées pour compte ?* organisée à l'occasion de la 120^{ème} Assemblée de l'UIP** (FEM/14/3(e)-Inf.1)
La Réunion-débat aura lieu le mercredi 8 avril (9 h.30 à 12 h.30).
 - f) **Réunions spécialisées et autres initiatives récentes de l'UIP** (CL/184/7b)-R.1, CL/184/7h)-R.1, CL/184/7j)-R.1, CL/184/7k)-R.1)
Les participantes seront informées des résultats des activités entreprises et réunions organisées par l'UIP sur les questions de genre.

Les débats sur les activités de l'Union interparlementaire liées au genre se termineront à 11 heures.

4. **Contribution aux travaux de la 120^{ème} Assemblée** (FEM/14/4-Inf.1, C-II/120/R-rev, C-II/116/DR-rev)
La Réunion débatera, sous l'angle de l'égalité entre hommes et femmes, du point de l'ordre du jour de l'Assemblée suivant :
 - ✦ *Changements climatiques, modèles de développement durable et énergies renouvelables* (Deuxième Commission permanente)

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

- **Groupe 1 : Les dimensions genre des changements climatiques**

Ce groupe débattera de la différence d'impact des changements climatiques sur les femmes et sur les hommes. Il s'efforcera en outre de mettre en exergue le rôle des femmes dans les activités touchant aux changements climatiques, en particulier le rôle qu'elles jouent dans l'adaptation aux changements climatiques et leur contribution à la réduction des risques.

- **Groupe 2 : Genre et énergies renouvelables**

Ce groupe débattera du lien existant entre les questions de genre et le débat sur les énergies renouvelables. Il s'intéressera en particulier à ce que les énergies renouvelables peuvent apporter aux femmes ainsi qu'à la question de l'égalité d'accès, d'utilisation et de gestion des énergies renouvelables.

Les deux groupes seront invités à structurer leurs débats dans une perspective globale de développement durable.

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Deuxième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec les Présidentes du Comité de coordination, de la Réunion et des groupes de discussion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à apporter une dimension « genre » à la résolution.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

5. **Débat sur les femmes en politique (FEM/14/6-Inf.1)**

Les progrès et reculs des femmes dans les parlements en 2008 seront présentés et débattus.

6. **Dialogue entre hommes et femmes « Le rôle des femmes à l'appui de la stabilité financière et du développement économique »**

La séance sera consacrée en particulier aux dimensions genre de la crise économique et financière. L'accent sera mis sur les répercussions de la crise pour les femmes et sur le rôle que les femmes peuvent jouer pour remédier aux difficultés actuelles, prévenir les risques d'instabilité et contribuer au développement économique.

Le débat sera ouvert par deux experts et aura lieu de 15 heures à 16 h.30.

7. **Rapport sur les travaux des Groupes de discussion**

Chacune des rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. La Réunion leur demandera ensuite de préparer des amendements au projet de résolution selon les modalités du point 4. Ces amendements seront soumis à la Deuxième Commission lors de son débat général du mardi 7 avril.

8. **Action de l'Union interparlementaire visant à renforcer la dimension parlementaire des efforts de l'ONU pour promouvoir le partenariat entre hommes et femmes**

9. **Lieu, date et ordre du jour de la 15^{ème} Réunion des Femmes parlementaires**

La 15^{ème} Réunion aura lieu en 2010 à Bangkok (Thaïlande).

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination en établira l'ordre du jour provisoire.